



LA POSSONNIERE



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL



n°111 - Juin 2021

Le Posson

La Possonnière, durablement dynamique conviviale et solidaire



Cœur de Village

Réhabilitation et dynamisation
du centre-bourg.....P. 4

P3/Vie communale

P9/Economie

P10/Culture, sport, loisirs



Projet de mandat : la commission
conviviale se dévoile



Raphaël Multitechnique,
à votre service



La Fête du vélo fait étape
à La Possonnière

Toutes vos informations sur www.la-possonniere.fr



Edito

La qualité de vie est au centre des préoccupations de notre municipalité. Garantir la propreté des quartiers, fleurir et entretenir les espaces verts, assurer la tranquillité des habitants, sont autant d'exigences qui visent à améliorer le quotidien de tous les Possonnéens et à valoriser leur patrimoine. C'est pourquoi nous ne pouvons plus accepter les débordements de quelques-uns caractérisés par des agissements irrespectueux et engendrant des incivilités : dépôts sauvages d'ordures, bris des barrières de l'aire de camping, arrachage des panneaux publicitaires au stade et de la main courante, portes du gymnase fracturées, détérioration des abris-bus, rodéo de scooters et motos, vitesse excessive, roue arrière sur la voie publique, bris de canettes de verre dans les tribunes du stade, au camping, au

port, pot d'échappement trop bruyant, déjections canines, chiens et chats errants, stationnement anarchique, feu de broussailles ou de déchets, vols, graffitis, projection d'œufs sur les façades...

Autant de fléaux que nous devons bannir de notre commune pour le bien de l'intérêt général. Longtemps nous avons été dans la prévention et l'approche pédagogique pour traiter cette problématique. Certains ont compris, mais quelques récalcitrants continuent d'adopter un comportement qui nuit à notre qualité de vie. Aujourd'hui les interdictions, sanctions seront appliquées.

Si ces faits ne sont pas uniquement à attribuer à des jeunes, possonnéens ou des communes avoisinantes, je me permets de rappeler aux parents leur rôle et leurs obligations envers des enfants mineurs dont quelques-

uns profitent de la nuit tombée pour consommer de l'alcool, s'adonner à des jeux destructeurs que doit rembourser la collectivité.

Leur responsabilité civile envers leur enfant mineur implique un devoir de surveillance.

Trop souvent nous ne sommes avertis de ces actes que pour constater les dégâts alors que des personnes ont entendu, vu les choses se faire. Nous devons agir ensemble. Dès que vous êtes témoins de ces dégradations, à toute heure du jour et de la nuit n'hésitez pas à appeler la gendarmerie au 17, la mairie.

Relevez les numéros des plaques, prenez des photos avec vos portables, les gendarmes avec ces preuves poursuivront les auteurs qui payeront les dégâts.

Jacques GENEVOIS
Maire de La Possonnière

Vie communale

Etat civil

Naissances

Arthur de CHANGY	22/1/2021
Louis de CHANGY	22/1/2021
Romane JEANNETEAU SAMSON	30/3/2021
Louis PAILLARD	11/4/2021
Louison JEANNEAU	16/4/2021
Léni POILÂNE	23/4/2021
Basile THARREAU	29/4/2021

Décès

Léone BAUX	9/1/2021
Louis BURGEVIN	22/1/2021
Patrick COUTIN	20/2/2021
Yvette ROYNARD	26/2/2021
Andrée PICHÉRIER	27/2/2021
André PERRIER	17/3/2021
Liliane CLOCHARD	17/3/2021
Hélène LEFÈVRE	3/4/2021
Ghislaine MORTIER	21/4/2021
Jean-Claude GASTÉ	2/5/2021



Nous vous rappelons que les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h, au Ponton.

Projet Mosaïque des Possonnéens.

Avez-vous déjà été photographié ?

Pour rappel, ce projet va réunir sur un grand panneau en extérieur toutes les photos des Possonnéens, du bébé au doyen, qui assemblées représenteront un paysage caractéristique de notre commune : **la fusion des visages devient paysage.**

Depuis le 3 mai, le projet "mosaïque des Possonnéens" a officiellement débuté. Une vingtaine de photographes se sont proposés parmi les habitants et les élus. Ce sont eux qui vont, ou vous ont déjà sollicité pour une séance photographique à votre domicile. Ils proposent un créneau que vous pouvez accepter, modifier, ou refuser. Ils vous font signer également un droit à l'image. La liste de ces personnes figure en bas de cet article. Ces photographes ont **jusqu'au 30 juin** pour vous contacter. Au-delà de ce délai, si vous n'avez pas reçu d'avis de passage dans votre boîte aux lettres, merci de le signaler en mairie. Nous ne manquerons pas de remédier à cet oubli. Pour ceux qui reviendraient sur leur décision ou qui ont des difficultés d'agenda, une séance de rattrapage sera possible à la sortie des bureaux de vote des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin.

Voici la liste des photographes officiels à ce jour :

Anne Lahay, Arnaud Garret, Béatrice Vary, Bernadette Beaupère, Caroline Briand, Caroline Moreau, Célestin Suhard, Charlotte Grimault, Claire Bury, Daniel Larvet, André Lefrère, Dominique Fayola, Emmanuelle Rousseau, Eric Magloire, Gildas Bury, Jean-Louis Chevreau, Marc Aumond, Michel Monéger, Nathalie Pichard, Sandrine Morio, Sylvie Gaultier, Annie Jouteau, Sylvie Margottin, Béatrice Méchin.



Vie communale

Vie communale : les projets de mandat

La municipalité a mis en place cinq principales commissions : Dynamique, Conviviale, Solidaire, Durablement et Finances. Chacune vous présentera ses projets de mandat. Dans ce numéro, la commission Conviviale se dévoile.



De gauche à droite : Nathalie Pichard, Emmanuelle Rousseau, Charlotte Grimault, Sylvie Margottin, Béatrice Méchin, Sophie Jouteau, Dominique Fayola, membres de la commission.

La commission conviviale regroupe 4 thématiques : la culture, le sport, l'événementiel et la communication.

Pour chacune d'entre-elles la commission a défini des objectifs et choisi des actions à réaliser pendant le mandat 2020-2026

Pour la culture :

Les objectifs sont de :

- favoriser l'accès à la culture sous ses diverses formes ;
- intégrer plus d'activités culturelles pour la jeunesse ;
- soutenir les associations (locales et Villages en scène) et manifestations culturelles (festival, fête de la musique...);
- favoriser les activités de la médiathèque et du Ponton ;
- programmer le cinéma de plein air.

Les actions sélectionnées sont :

- faire venir un jeu national ;
- créer un ou des lieu(x) pour des expositions intérieures et/ou extérieures ;
- semaine portes ouvertes des associations.

La culture bénéficie du soutien d'un mécène. Sa participation financière vient en complément des crédits octroyés par la municipalité.

Pour le sport :

Les objectifs sont de :

- promouvoir les actions initiatives et sportives ;

- soutenir les associations et clubs sportifs ;
 - faire le suivi des équipements sportifs, aide au fonctionnement ;
- #### Les actions sélectionnées sont :
- revoir les équipements jeux pour enfants (port, city stade, parcours santé...);
 - aménager un 2^{ème} terrain de pétanque ;
 - favoriser le principe d'activité sportive spontanée ;
 - refection des vestiaires du foot ;
 - rénovation des terrains de tennis ;
 - favoriser la création de sport pour les tous petits au sein de la nouvelle salle ;
 - semaine portes ouvertes des associations.

Pour l'événementiel :

Les objectifs sont de :

- gérer les salles, le matériel, les locations ;
- soutenir les préparatifs des manifestations locales ;
- organiser des manifestations communales.

Les actions sélectionnées sont :

- l'organisation des fêtes nationales (3 commémorations) ;
- la Journée des nouveaux habitants et les vœux ;
- les portes ouvertes des entreprises tous les 2 ans ;
- jardins en balade avec soirée et balade thématique ;
- Noël : décoration de la commune et appui aux événements ;
- révision des animations au port (été et hiver).

Enfin, pour la communication :

Les objectifs sont de :

- favoriser la diffusion de l'information ;
- valoriser et promouvoir la commune ;
- donner une identité et un sentiment d'appartenance à la commune.

Les actions sélectionnées sont :

- projet Mosaïque des Possonnéens ;
- création d'un parcours historique et touristique au sein du village ;
- optimisation des outils : panneaux d'affichage, réseaux sociaux, ...
- évolution de la maquette du Posson ;
- organisation de Cafés trottoir.

Lancement d'une réflexion sur l'éclairage public

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le conseil municipal a engagé une réflexion sur l'éclairage public. Plusieurs enjeux sont au cœur de ce projet.

Outre le souci d'optimiser les périodes d'éclairage et de diminuer la consommation d'énergie, cette réflexion souhaite aussi aborder, dans le but de les diminuer, les nombreux effets négatifs de l'éclairage nocturne sur la biodiversité.

Les enjeux de cette réflexion, dont les conclusions seront proposées à la population, sont donc de maintenir, voire améliorer, le confort et la sécurité offerts par l'éclairage, tout en diminuant la consommation d'énergie et les effets indésirables sur les organismes vivants et la pollution lumineuse.



Rappel :
à partir du 1^{er} juillet

LES JOURS DE COLLECTE

LA COLLECTE

Passage tous les 15 jours



LES REGLES D'OR DE COLLECTE

- SORTIR LES BACS LA VEILLE AU SOIR / A RENTRER DES LE LENDEMAIN
- POSITIONNER LES BACS :
 - SUR L'ESPACE PUBLIC EN BORD DE VOIRIE
 - COTE A COTE, SI POSSIBLE PAR 2
 - OUVERTURE FACE A LA ROUTE

- **ATTENTION**
- **POSITIONNER MON BAC A 1M minimum DE TOUT OBSTACLE**
- **REPLIR LE BAC SANS DEBOREMENT ET FERMER LE COUVERCLE**
- **PAS DE HOUSSE DANS LES BACS**

COMMUNES	ORDURES MENAGERES	EMBALLAGES
La Possonnière	Lundi semaine IMPAIRE	Lundi semaine PAIRE

Cœur de village

Rappels du principe du projet

En 2012, la municipalité a engagé une réflexion sur le devenir du centre-bourg. En 2016, le CAUE* a réalisé une étude d'urbanisme Cœur de bourg pour repenser le centre du village. Cette étude a permis de mettre en avant les leviers fondamentaux pour mener à bien le projet futur.

2020, la nouvelle équipe municipale fait de la réhabilitation et dynamisation du centre-bourg, le projet majeur de sa mandature.

L'opération « Cœur de village » consiste à dynamiser le centre-bourg par ses équipements et espaces publics, en implantant la maison de santé au cœur du village, pour rassembler les professionnels de santé. Le projet, permet également la restructuration de l'offre commerciale place de la mairie, ainsi que la valorisation du « centre historique ». Enfin, c'est aussi l'opportunité de créer des logements sociaux au plus près du centre-bourg.

Cet aménagement se caractérise par la construction

d'un bâtiment accolé au « Sitis », constitué de la maison médicale, du salon de coiffure et de logements sociaux, ainsi que la construction en face, du bâtiment accueillant la future pharmacie et la nouvelle halle couverte destinée aux producteurs et commerçants locaux. Ce nouvel îlot fera la jonction entre le cœur ancien et la centralité de la place de la mairie réaménagée en proposant un cheminement piéton ainsi qu'une nouvelle voie d'accès plus sécurisés, en retrait de la route départementale.

***CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement est un organisme investi d'une mission d'intérêt public.

Le phasage du programme

Phase 1 : 2021-2025

- Une fois les acquisitions foncières terminées, fin 2021*, viendra le temps de la déconstruction courant 2022.
- Viabilisation des terrains fin 2022
- La construction de la maison de santé et des logements interviendra courant 2022-2023, la livraison étant prévue fin 2023, début 2024.
- Création du parking rue St Jacques sur les années 2021-2022

* A la fin juin, les biens hachurés sur la photo ci-contre seront d'ores et déjà propriétés de la commune.



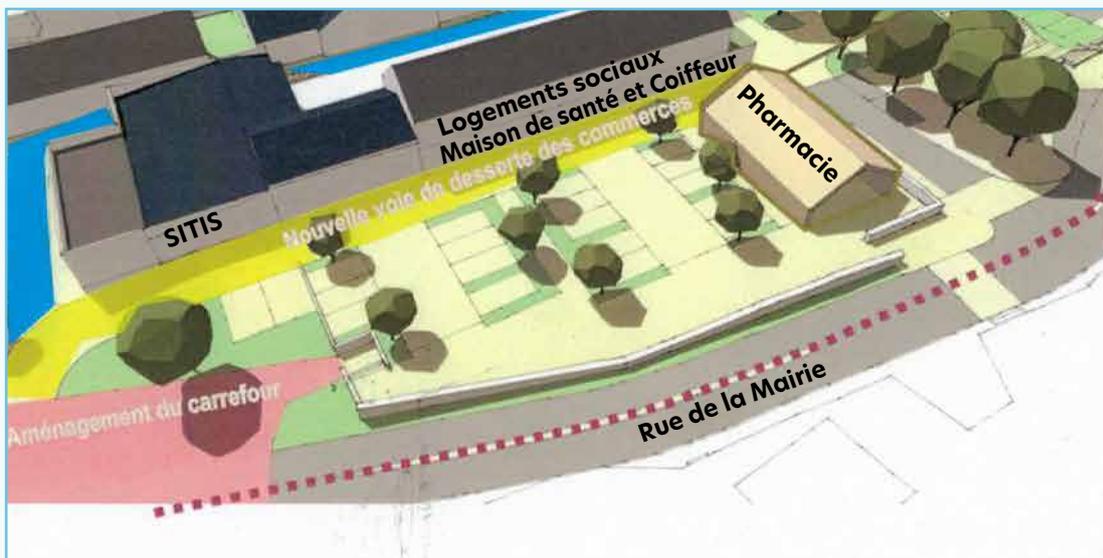
LE SCÉNARIO PRÉVISIONNEL

Restauration de l'îlot SITIS

Voie douce pour relier l'espace du Ponton depuis le centre-bourg

Construction d'une halle couverte (Lieu définitif pas encore arrêté) :

- Manifestations communales
- Commerçants ambulants
- ...



Cœur de village

Phase 2 : 2024-2026

- Réaménagement de la place de la mairie et des aires de stationnement.
- Démolition et construction de logements et cellule commerciale à la place de l'actuel salon de coiffure (option).
- Création de la voie d'accès de la place de la mairie vers « l'îlot Sitis ».
- Construction de la halle couverte.
- Réaménagement d'une maison de jeunes.



LE SCÉNARIO PRÉVISIONNEL

Réfection de la place de la mairie

L'aménagement d'une colonne vertébrale paysagée, au centre de la place, suggère et souligne la vue vers l'axe ligérien et facilite le déplacement piéton du haut vers le bas de la place.

Le coût

Le coût global du projet cœur de village, s'élève à **2 800 000€** se répartissant de la manière suivante : **1 540 000€** pour la phase 1 et **1 260 000€** pour la phase 2.

Différentes demandes de subventions ont été déposées : DETR et fonds friches au niveau de l'état, subventions régionales et départementales. Une première réponse positive au titre de la DETR permet d'entrevoir **une enveloppe de subvention à hauteur de 50 % du projet.**

La requalification de la place de la mairie répond à un triple souhait **de mise en valeur patrimoniale, de structuration commerciale et d'optimisation de stationnement.**



Cadre de vie

Le saviez-vous ?

Le « brûlage » des déchets verts à l'air libre est interdit sur la commune.

Une circulaire interministérielle du 29 novembre 2011 interdit formellement de brûler les déchets verts dans son jardin. Faire un feu comporte de sérieux risques pour la santé du voisinage notamment par l'émission de composés chimiques tels que dioxines. Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émettrait autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence moyenne bien réglée.

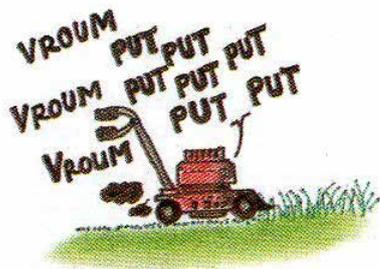
L'arrêté préfectoral DDID/BPEF n°80 en date du 11 mars 2019 rappelle dans son article 3 cette interdiction de brûlage à l'air libre ou dans des incinérateurs individuels.

Il existe des dérogations pour les productions personnelles dans le département notamment pendant les mois d'hiver dans des créneaux horaires strictement limités : de 11h00 à 15h30 de décembre à février puis de 10h à 16h30 le reste de l'année, hors mois d'interdiction notamment pour risques d'incendie. Toutefois cette tolérance est limitée aux déchets **végétaux secs** dans le respect de conditions de sécurité que précise l'arrêté.

Le texte de référence est consultable sur <https://www.maine-et-loire.gov.fr>



Il existe des créneaux horaires pour les travaux bruyants.



Il fait beau, l'herbe pousse. Le ronflement des tondeuses est reparti de plus belle. A quel horaire peut-on utiliser sa tondeuse à gazon la semaine et le week-end ? La question n'est pas anodine et l'utilisation d'un engin bruyant peut être considérée comme une nuisance sonore. Le décret de 2006 précise qu'*aucun bruit particulier ne doit...porter atteinte à la tranquillité du voisinage*. Dans notre commune, l'arrêté préfectoral n°2018/29 s'applique et limite l'utilisation des outils ou appareils sonores aux :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;
- samedis de 9h à 12h et de 15h30 à 19h ;
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les hauteurs de clôtures qui vous séparent de vos voisins sont réglementées.



Le droit de clôturer une propriété est reconnu par le code civil (art 647). Sa hauteur est toutefois prédéfinie et des limitations ou obligations sont apportées localement. Si vous souhaitez ériger un mur ou une haie de clôture pour votre jardin, prenez le temps de consulter le Plan Local d'Urbanisme (PLU). La hauteur et la constitution des

murs de clôture sont réglementées et ne doivent pas causer de trouble à vos voisins.

A La Possonnière, l'édification d'une clôture doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Les principales interrogations dans la commune portent sur le milieu urbain pour lequel deux réglementations principales s'appliquent notamment en fonction de la zone urbaine :

- La zone UA correspond à l'urbanisation ancienne du centre bourg ancien et de l'Alleud. Dans cette zone, si une clôture sur voie doit être édifée, elle doit être d'une hauteur minimale de 1,60m. Dans le cas d'une clôture séparative elle peut aussi être remplacée par un grillage éventuellement doublé d'une haie et respecter une hauteur maximale de deux mètres.
- La zone UB correspond aux extensions

urbaines d'après-guerre du bourg et de l'Alleud. Dans cette zone, la hauteur maximale de la clôture est limitée à 1,20 m lorsqu'elle est édifée en limite d'une voie ou d'une emprise publique et de 2 m lorsque la clôture est séparative.

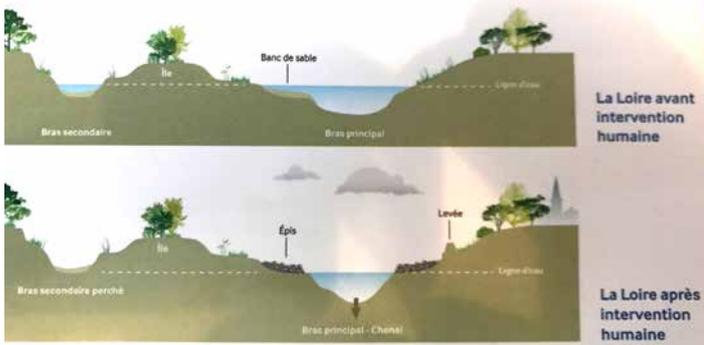
La hauteur du mur se mesure à partir du point le plus haut du niveau d'origine du terrain. Donc le remblai qui surélève le terrain à l'issue des travaux ne peut être pris en compte pour prétendre respecter la réglementation.

Le PLU est consultable sur le site <https://www.la-possonniere.fr/urbanisme>. Le lien site géoportail permet de vous situer sur la carte pour vous rapporter au règlement écrit correspondant à votre situation.

"En cas de litige", il est possible de saisir un conciliateur de justice, dans le cadre d'une démarche à l'amiable en dehors de toute procédure judiciaire. Cette démarche est gratuite. Pour connaître les coordonnées du conciliateur le plus proche : <https://www.conciliateurs.fr/>. Le 2^e mercredi de chaque mois sur RDV. M. Montailier - 02 41 72 14 80 - St-Georges

Cadre de vie

Quand la Loire refait son lit



Au début du 20^{ème} siècle, le lit de la Loire a été aménagé pour les besoins de la navigation : les écoulements ont été concentrés dans un bras unique par une succession d'épis destinés à creuser le lit et des chevrettes pour le contrôle des bras secondaires.

De plus, l'extraction systématique de millions de mètres cubes de sable destiné aux besoins du BTP n'a cessé qu'en 1993. En trente ans d'exploitation, l'équivalent de deux siècles de sédiments auraient été enlevés du lit du fleuve.

Le cours du fleuve s'est ainsi enfoncé, de plus de 1,5 m en trois ans selon les observateurs locaux.

Les conséquences de cette transformation sont nombreuses avec pour chacune d'entre elles un impact certain sur les fonctions écologiques associées : un bouchon vaseux dans l'estuaire, la remontée du sel, la diminution de l'oxygénation de l'eau mais surtout plus près de chez nous, la baisse des

nappes destinées à l'alimentation en eau potable et à l'irrigation.

Afin que la Loire retrouve son équilibre, un grand plan sur 14 ans a été lancé et deux types de travaux ont été retenus :

- transformer des ouvrages existants pour reconnecter les bras secondaires et faciliter le dépôt des limons. En 50 ans, l'espoir est de permettre une connexion des bras secondaires 90% du temps (contre moins de 40% actuellement).

- limiter l'érosion et rehausser le niveau d'eau. Selon les secteurs, on espère une rehausse de 30 à 100 cm. Des actions ont déjà été réalisées (maîtrise d'ouvrage de VNF) près de chez nous avec le remodelage des épis en 2009 entre la Pointe et Chalennes et la réalisation de seuils au Fresnes en 2002. Ces types de remodelages seront suivis de réductions ou suppressions d'épis dès 2021 entre Montjean et Ingrandes. Une enquête publique a été lancée au cours du premier trimestre 2021 afin de diffuser les informations aux citoyens et de recueillir les observations avant de lancer les travaux.

Pour en savoir plus : <https://reequillage-loire.vnf.fr>



Social et éducatif

Renouvellement de l'opération **Visiteurs à domicile**

En 2014, le service « visiteurs à domicile » se mettait en place sur notre commune. Le principe : des habitants bénévoles de la commune rendent visite à des habitants souvent âgés et isolés. A cette date, une vingtaine de personnes a adhéré à ce fonctionnement pour être visité et une dizaine de visiteurs se sont investis.

Le CCAS* de La Possonnière souhaite relancer cette action qui permet aux personnes de plus de 75 ans d'échanger, de

partager, de créer du lien, à leur rythme et à leur domicile. Si vous souhaitez participer à cette nouvelle animation, contactez la mairie qui vous donnera des informations pour vous guider dans votre réflexion, soit pour être « visiteur » ou pour être « visité ». N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Contact mairie : 02 41 72 20 75

*CCAS : Centre Communal d'Action Sociale



Marché aux fleurs de l'école Saint René



Le samedi 17 avril a eu lieu le traditionnel marché aux fleurs de l'école Saint René. Une météo favorable et un engouement de nos concitoyens pour le marché du samedi matin en ont fait une véritable réussite.

Les bénéfices du marché organisé par les bénévoles de l'APEL serviront à l'achat de matériel pédagogique, ainsi qu'aux sorties scolaires et culturelles, quand celles-ci seront possibles.

Social et éducatif

Un réel besoin d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur la commune



L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui peut accueillir jusqu'à 4 enfants généralement âgés de moins de 6 ans. Elle/il doit obligatoirement avoir été agréé(e) par les services du Conseil Départemental. Travaillant principalement à son domicile ou en Maison d'Assistants Maternels, elle participe à l'éducation du jeune enfant, en lien avec ses parents et veille à son bien-être, sa santé et sa sécurité. C'est un métier à part entière et comme toute profession, il présente des avantages et des inconvénients.

Les 9 assistantes maternelles exerçant sur la commune ont accepté de livrer leur quotidien.

Comment êtes-vous devenue assistante maternelle ?

« A la naissance de ma première fille, avec mes horaires en restauration et ceux de mon époux, c'était compliqué. J'ai préféré démissionner pour élever ma fille et en même temps j'ai fait une demande d'agrément ». MCF

« **Je voulais travailler auprès des enfants.** Après mon congé parental de mon deuxième enfant j'ai décidé de sauter le pas ». CG

Comment s'organise une journée d'assistante maternelle ?

« Mes journées commencent vers 8h. Quand tout le monde est arrivé, nous faisons des jeux, puzzles, peintures, pâte à sel... S'il fait beau nous allons chercher le pain. Déjeuner puis sieste. Réveil, goûter et jeux libres... ». MLP

« Comptines, lecture, promenade et jeux au stade » AB

Evoquez-nous un moment inoubliable ?

« Nous observions le va et vient d'une mésange qui apportait de la nourriture à ses petits. L'enfant voulait voir le nid. Ce n'est pas possible, ils sont petits et doivent rester au chaud (...) déçu et perplexe, il me dit : **bon tant pis, j'attendrai qu'elle sorte la poussette pour aller les promener !** ». CF

« Faire des câlins aux arbres ». MC

Si vous deviez susciter des vocations : que diriez-vous ?

« **Aimer les enfants.** Etre patiente et à l'écoute ». AB

« C'est une belle aventure de jouer avec les enfants, les observer, d'être là pour eux ». MFB

« On se **découvre des capacités** (...) beaucoup de joie tout au long de ses années (...) **esprit familial** ». CA

« Grande liberté au niveau de l'organisation de sa journée et des activités avec les enfants. **Vigilance car les journées sont longues et nécessitent une bonne condition physique** ». MC

« Chance de communiquer avec les **2 éducatrices du RAM** au téléphone ou lors de rencontres (...) ce sont des référentes qui permettent d'éclairer et de m'aider dans ma façon d'être ou de faire (...).Participation aux **ateliers et formations** ». CF

La demande d'accueil petite enfance émanant des familles est croissante sur notre commune et le nombre d'assistants maternels est en constante diminution (départ à la retraite, cessation d'activité...).

Alors, pourquoi pas, vous ?

Contact : LA BOITE A MALICE

Relais Assistants Maternels,

5 rue de Savennières, ST-GEORGES-SUR-LOIRE

02 41 36 01 62

Mesdames Claudine Picaut et Mathilde Baudelot

claudine.picaut@boiteamalice.org

mathilde.baudelot@boiteamalice.org

06 70 56 84 38 / 06 83 28 09 93



Connaissez-vous le Shiatsu ?



A La Possonnière, il est possible de retrouver le bien-être et soigner de nombreux maux grâce à une pratique traditionnelle asiatique : le shiatsu.

Anne Jarrion, diplômée de l'Ecole Angevine de Shiatsu, est installée aux Vaurichards et propose des séances de cette méthode ancestrale, dans l'observation des mesures sanitaires en vigueur. L'objectif, ici, est de corriger les déséquilibres du corps, sources de stress et de fatigue. Il s'agit d'amener le patient à se connaître, à mieux s'écouter bien souvent, voire à changer ses habitudes. **Le shiatsu s'exerce par des pressions avec les doigts et les mains sur des points clés du corps,**

il devient le début d'un cheminement vers le bien-être.

Avant toute chose, Anne passe un long moment à discuter pour connaître les raisons de la demande, afin de concentrer ensuite son travail sur un ou plusieurs points particuliers. Comme elle l'explique, la demande peut porter sur un problème particulier ou un état général. Elle peut également sentir des « vides » d'énergie à certains endroits du corps et va alors se concentrer sur ce point spécifique. « On se

laisse faire, confortablement installé sur un futon. C'est un vrai moment de détente et de relaxation. »

Anne exerce chez elle et peut recevoir des personnes à mobilité réduite.

Les habitants de La Possonnière vont désormais pouvoir avancer avec un peu plus de plénitude dans ce monde au balancier devenu bien fou.

Pour la contacter :

www.annejarrion-shiatsu.fr

Tél : 06 25 46 25 83



Raphaël multitechnique, à votre service

Installée depuis le 26 octobre 2020 à La Possonnière, **Raphaël Multitechnique** est une société spécialisée dans l'électricité, la plomberie et les salles de bains. Son créateur, Raphaël Montjarret, est âgé de 39 ans, marié et père de deux enfants.

Il s'appuie sur une solide expérience dans la spécialité en ayant notamment travaillé chez Bouygues et chez SDJ froid. Plus particulièrement attiré par la

réfection de salles de bain clé en main, il cible son activité sur les particuliers et sur le dépannage. S'il travaille encore seul pour l'instant, Raphaël envisage dans un futur proche de se faire assister par un apprenti et se lancer ainsi sur de plus gros chantiers dans le neuf.

Pour le contacter : 06 68 52 72 19 ou

raphael.multitechnique@gmail.com

3, Cité bellevue - La Possonnière

Faites connaître votre activité

La municipalité n'a pas eu l'opportunité d'organiser un forum ou des portes ouvertes des entreprises et associations comme elle l'avait envisagé au cours de ce printemps, mais elle tient à rappeler que chaque association et entreprise peut être référencée dans le guide pratique, c'est à dire l'annuaire du site internet de la commune (bloc orange). Si vous n'avez pas encore votre fiche, contactez l'accueil ou transmettez un mail à services@la-possonniere.fr.

Pensez également à transmettre vos informations pour les mises à jour, notamment lors du changement des bureaux des associations.



Culture, sport, loisirs

La Fête du vélo fait étape à La Possonnière

La fête du vélo, qui n'avait pu se tenir l'an dernier du fait de la COVID 19, se déroulera cette année le dimanche 13 juin prochain.



Le tracé de 102 km conduira les participants d'Angers à Liré sur les routes et levées de la Loire réservées ce jour-là à cet

événement. Chacun peut effectuer en fonction de son niveau et de sa motivation l'entièreté du parcours ou sélectionner une étape entre deux villes.

Des animations seront mises en œuvre tout au long du parcours. A La Possonnière à ce jour, deux spectacles devraient être proposés aux participants et aux habitants grands et petits.

Entre 12h45 et 16h la compagnie Lez'arts vers... donnera un spectacle de 15 à 20 minutes intitulé "l'hippodrome de poche" à l'attention d'un public à partir de 5 à 6 ans.

Par ailleurs la compagnie Gianni Joseph mettra en place de 12h30 à 13h30 une animation musicale sur la cale et le port.

Au jour où nous rédigeons ces lignes, nous sommes en attente d'informations complémentaires qui seront mises en ligne sur le site de la mairie et sur le panneau d'information.

Site à consulter pour plus d'informations :

<https://www.maine-et-loire.fr/fete-du-velo>

Jouons de la musique



La Communauté de commune Loire Layon Aubance dispose sur son territoire de quatre écoles de musique associatives dont l'**Ecole Intercommunale de Musique Loire Layon** basée à Chalonnes sur Loire. Elle est présidée par un Conseil d'administration de 7 membres bénévoles avec **Jean-Pierre Bureau** à la présidence et dirigée par sa directrice **Marie Rochefort** que le Posson a interviewé pour vous à l'approche de la fête de la musique.

Pouvez-vous nous faire un bref bilan de la saison musicale avec la gestion de la COVID ?

« Nous avons passé notre temps à faire et défaire les plannings et avons jonglé entre ouverture et fermeture de l'établissement. L'équipe des enseignants, quant-à-elle, a géré avec brio les cours en distanciel soit sous forme de visio, d'envois de vidéo... les idées n'ont pas manqué (...) Je salue ici leur grande implication auprès de leurs élèves (...)

Nous espérons que la nouvelle rentrée scolaire redonnera le goût de



l'apprentissage musical à nos chers élèves (...) Nous avons des projets pour la saison prochaine, notamment un beau travail de nos 4 écoles de musique auprès des scolaires avec le « Brass-Band des Pays de la Loire » dirigé par notre professeur Hans Loirs. »

Que pouvez-vous nous dire sur les cours dispensés sur la commune de La Possonnière, ses élèves, les instruments pratiqués, les locaux... ?

« L'EIMLL a la chance de pouvoir dispenser des cours au Ponton de la Possonnière et jouit de la mise à disposition de salles adaptées à l'enseignement musical. Elle remercie ici la municipalité pour cet encouragement. La demande en éveil musical (5-6 ans) a été suffisante pour ouvrir une classe cette saison. Les cours de guitare, de trombone, de percussions et de piano y sont programmés mais nous refaisons les plannings chaque année en fonction de la demande et des disponibilités des enseignants. »

Dates d'inscriptions :
Lundi 14 juin - 9h-19h
Mercredi 16 juin - 9h-19h
À l'EIMLL à Chalonnes
au 31 rue des Mauges

Pour les contacter : 02 41 48 79 81
comptaeimll@free.fr
www.ecole-de-musique-eimll-15.webself.net

Culture, sport, loisirs

Un festival d'Arts vivants à La Possonnière fin Août 2021



L'été dernier, 150 spectateurs se sont retrouvés dans un grand jardin à l'Alleud, lieu transformé pour l'occasion en terrain de jeu, de fête et de partage l'espace d'un week-end.

Ouvert à tous, gratuit, avec **une programmation de qualité**, le festival Radagas' a invité le public à partager une journée champêtre au gré des spectacles et des découvertes.

L'idée était partie **d'un collectif de jeunes artistes motivés**, pour la plupart issus de La Possonnière, afin de créer un festival familial, chaleureux, porté par une organisation professionnelle.

« On voulait rendre hommage à notre village, à nos soirées à la Guinguette, à la Taverne et à tous les événements qui ont lieu chez nous ».

La première année fut un succès : les attentes étaient tournées vers une seconde édition et une association a été créée « Les Petits Posso ».

Si les conditions le permettent, il y aura différentes formes de spectacles, un chemin des arts avec des expositions, un point pour se restaurer et se désaltérer avec des produits locaux.

Ce sera une balade au gré des arbres et des spectacles : Cirque, théâtre, concerts et arts vivants qui vous entraîneront du petit jour jusqu'au bout de la nuit.

Toute l'équipe du festival Radagas' et l'association des Petits Posso sont pressés de vous accueillir.

Cet été, avec le soutien de la mairie, « Les Petits Posso » donne rendez-vous aux Possonnéens le dernier weekend d'août, les 26 et 27 pour plus que jamais faire vivre les Arts !

Rendez-vous au 6, rue du Pâtis ; En savoir plus prochainement sur le site internet de la Mairie.



Des échanges entre Possonnéens



Les réseaux sociaux sont un moyen de rentrer en contact avec de nombreuses personnes. Des habitantes ont créé un groupe sur Facebook. Elles nous racontent leur aventure et ce qui s'y passe :

"Le groupe a été créé au début du premier confinement dans le contexte des multiples ondes de choc qu'il a provoqué et notamment des profondes modifications dans les liens sociaux. Chacun devait rester chez soi et seuls Sitis et la boulangerie étaient ouverts ... Comment allions nous pouvoir rester en contact, renforcer la solidarité, faire face à cette crise ?"

C'est alors que Fanny a l'idée de créer cette page afin de mettre en relation les habitants de la commune pour les demandes d'aide, de services, de conseils, de troc et de dons. Frédérique y a rameuté du monde et très vite Aurélie et Élodie nous ont rejoints pour gérer le flot d'adhésions et de publications.

Cette page a permis de fédérer des habitants autour de projets et associations comme le jardin Pos'solidaire, le Repair'café, l'association Bastet' Gaïa qui a pris en charge de nombreux chats errants sur notre commune, etc.



Elle a aussi permis de nombreuses rencontres plus ou moins éphémères autour de trocs par exemple, mais en tout cas, de maintenir et créer ces liens essentiels.

L'idée derrière ce groupe est de permettre la solidarité, la rencontre et la concrétisation de projets locaux. C'est pourquoi nous la réservons aux habitants de la commune et de Savennières, qui peuvent y déposer leurs annonces de trocs, dons, demandes ou offres de services, informations locales, recherche d'animaux perdus... Les commerçants, artisans et associations locales peuvent aussi s'y faire connaître ou y partager des informations.

A l'automne, nous franchissons le cap des 450 membres . Justine et Lucie nous rejoignent pour nous aider à maintenir la bonne cohérence de ce groupe. Une autre page dédiée exclusivement aux ventes est créée en parallèle par une autre Lucie. Aujourd'hui, nous sommes 6 administrateurs, pour 593 membres. Nous espérons que les

habitants trouvent en ce groupe ce que nous avons essayé de créer : une solidarité locale !

Vous pouvez demander à rejoindre le groupe en cherchant "La Possonnière Solidaire" sur Facebook.

Culture, sport, loisirs

Réouverture du Club Jeunes et du Bar Associatif



L'ALAE de La Possonnière vous informe de la réouverture du club jeunes (10-13 ans) et du bar associatif (14-17 ans).

Pendant les périodes de vacances scolaires un planning est mis en place, avec des activités chaque jour (paintball, lasergame, tournois sportifs, parc aquatique, ateliers cuisine, soirées à thèmes...)

Vous pouvez retrouver le programme d'été sur le blog. www.possoloire.wordpress.com, ou venir rencontrer les animateurs au Ponton. Les inscriptions sont ouvertes !

Des actions d'autofinancements sont également mises en place sur la commune afin d'aider les jeunes à payer le séjour « Sicile 2022 ».

Pour plus d'infos :

Maël et Antoine : 06 21 37 04 51 - animation@la-possonniere.fr

Avec l'arrivée de l'été et l'évolution des mesure sanitaires :

- (ré)ouverture de la Ginguette, de Piano-Piano, de Poss'café, du Parc des kangourous, de l'Arche, du camping, des gîtes et chambres d'hôtes, des balades en bateau, pour le plaisir de tous !
- Retour des premiers événements (Cf programme site internet de la commune et sur le panneau lumineux)

BEL ÉTÉ À TOUS !

Revue municipale de La Possonnière
mairie@la-possonniere.fr - Tél. 02 41 72 20 75

Directeur de la publication : J. Genevois - Rédacteurs : J. Genevois, E. Rousseau, F. Blachère, F. Lacoste, N. Pichard, A. Fagat, J. Ravary, associations, RAM

Photos : J. Genevois, E. Rousseau, F. Blachère, F. Madelin (photo drone), associations, N. Pichard

Maquette : Créacorb's - Impression SETIG-Abelia Angers - Tirage 1300 exemplaires - **Papier recyclé - Imprim'vert**